



SEMINAIRE REGIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FACILITATION

Dakar, 5-8 mars 2018

Le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNAC)

par Alassane Dolo
Regional Officer AVSEC/FAL , WACAF

Date



APERCU

1. Sûreté de l'aviation et facilitation
2. Exigences des Annexes 17 et 9
3. Elaboration d'un PNSAC – éléments



Sûreté de l'aviation et Facilitation

- La 38^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI s'est tenue du 24 septembre au 4 octobre 2013 et a établi un **même équilibre entre la sûreté de l'aviation et la facilitation (nouvel objectif stratégique 2014 - 2016)**
- La 39^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI, qui s'est tenue du 27 septembre au 7 octobre 2016, a de nouveau souligné l'équilibre en matière de sûreté de l'aviation et de la facilitation et a **maintenu ce même objectif stratégique pour 2017-2019**

Objectifs Stratégiques de l'OACI 2017-2019

Sûreté & Facilitation

- Améliorer le niveau global de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Cet objectif stratégique reflète le besoin de leadership de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation, de facilitation et des questions liées à la sécurité aux frontières





Exigences des Annexes 17 et 9

Norme 3.1.1 de l'Annexe 17

Chaque État contractant établira et mettra en œuvre un programme national écrit de sûreté de l'aviation civile destiné à protéger les opérations de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite, au moyen de règlements, de pratiques et de procédures qui tiennent compte de la sécurité, de la régularité et de l'efficacité des vols.



Exigences des Annexes 17 et 9

Norme 2.1.2 de l'Annexe 17

Chaque État contractant établira une organisation, élaborera et mettra en application des règlements, pratiques et procédures pour protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite, en tenant compte de la sécurité, de la régularité et de l'efficacité des vols.



Exigences des Annexes 17 et 9

Pratique Recommandée (PR) 8.20 de l'Annexe 9, 15^{ème} édition

Il est recommandé que les États contractants s'efforcent d'instaurer une étroite coordination, adaptée aux circonstances, entre les programmes de facilitation et de sûreté de l'aviation civile. À cette fin, certains membres des comités de facilitation devraient également être membres des comités de sûreté.



Développement d'un PNSAC – éléments

- Déterminer la composition d'une équipe de développement du PNSAC
- Communiquer les objectifs du PNSAC en rédigeant un énoncé des objectifs;
- Décrire le fondement juridique (base légale) d'un PNSAC efficace et déterminer si ce fondement est basé sur des exigences internationales ou nationales;
- Identifier les rôles et répartir les diverses responsabilités entre toutes les parties prenantes - autorité compétente, autres parties prenante



Développement d'un PNSAC – éléments

- Objectif
- Définitions
- Législation
- Désignation de l'autorité compétente
- Coordination et Communications



Développement d'un PNSAC – éléments

- Assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité de l'aviation civile internationale en (nom de l'État) en fournissant, au moyen des règlements, des pratiques et des procédures, les garanties nécessaires contre les actes d'intervention illicite.
- Le PNSAC vise à maintenir la sûreté des exploitants nationaux et étrangers fournissant des services de (nom de l'Etat), ainsi que des aéroports civils du (nom de l'Etat) traitant des vols internationaux.



Développement d'un PNSAC – éléments

- Examiner le cadre législatif national relatif à la sûreté de l'aviation et aux conventions internationales
 - Lois
 - Règlements
 - Lois civiles et pénales



- Annexe 17

- Manuel de sûreté de OACI (Doc 8973/9— Diffusion restreinte)

- OACI

- Code de l'aviation
- Législation
- Règlements
- Décrets
- Lois pénales (Code Penal)
- Lois civiles
- Accords et traités Bilatéraux/Multilatéraux
- Protocoles d'entente (MOUs)
- ETAT



Développement d'un PNSAC – Désignation d'une autorité compétente

- rédiger un organigramme ou un aperçu de la nouvelle section de la sûreté de l'aviation civile; (SSAC)
- indiquer:
 - Départements ou sections/services
 - Rôles et responsabilités



Développement d'un PNSAC – autres parties prenantes, rôles et responsabilités, coordination et communication

- Exploitants d'aéroports
- Exploitants d'aéronefs
- Opérateurs de fret et fournisseurs des articles de restauration
- Fournisseurs de service de la circulation aérienne
- Police nationale / Forces armées
- Autres agences de l'Etat chargées de la loi
- Locataires de l'aéroport
- Individus (ex. Employés aéroportuaires et le public)



Développement d'un PNSAC – autres parties prenantes, rôles et responsabilités, coordination et communication

- Déterminer avec qui vous devrez communiquer ainsi que le type d'information qui nécessiterait une coordination et / ou une communication :
 - International
 - National : Comité National de Sûreté de l'Aviation Civile, Comités Aéroportuaires



Le PNSAC devrait faire l'objet de révisions périodiques et d'amendements, au besoin, en tenant compte:

- situation actuelle au sein de l'État (par exemple, cadre juridique et institutionnel, organigramme du gouvernement);
- toute menace nouvelle ou émergente contre l'aviation civile;
- amendements à l'Annexe 17 ou à d'autres instruments internationaux.



ICAO SECURITY & FACILITATION



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU